



REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

Ministère de l'Aviation Civile et de la Météorologie Nationale

Secrétariat Général

AUTORITE DE L'AVIATION CIVILE

NOTE CIRCULAIRE N°0061 /ADAC/DG/DSF/DFACQ/2017

A l'attention des usagers de l'Aéroport International Hassan Djamous

L'Autorité de l'Aviation Civile (ADAC) porte à la connaissance des usagers de l'Aéroport International Hassan Djamous que conformément aux textes en vigueur, **à compter de ce jour**, tous les employés de l'aérogare **doivent obligatoirement emprunter** :

- **le circuit passager comme seul point de passage côté piste ;**

Par ailleurs, l'ADAC informe tous les usagers de l'aéroport que la non-observation des dispositions de la présente circulaire exposera les auteurs à des sanctions graves.

L'ADAC invite la Société Scorpion ainsi que les Services de Sûreté et de Sécurité de l'Aéroport International Hassan Djamous au strict respect des dispositions de la présente Note Circulaire.

N'Djaména, le 09 NOV 2017

Le Directeur Général Adjoint
de l'Autorité de l'Aviation Civile



HAMID ARIM AKORI

Ampliation : Large diffusion.